

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2104

7 octobre 2010

### SOMMAIRE

Alterio S.à r.l. ....	100946	Realkapital 2 S.à r.l. ....	100972
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l. ....	100981	REO 2 Lyon Bercy S.à r.l. ....	100980
Arbitrade S.A. ....	100974	REO Stettin S. à r.l. ....	100974
Basalte Sàrl ....	100990	REO Vendin, S.à r.l. ....	100980
Berenberg Lux Invest S.A. ....	100982	REO Yarovche, S.à r.l. ....	100980
Brandar S.A. ....	100965	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. ....	100973
Calucem Holding S.à r.l. ....	100955	Rosepark ....	100981
EMC International S.à r.l. ....	100972	Sedexa, s.à r.l. ....	100982
Enka S.A. ....	100986	Sicav Patrimoine Investissements ....	100982
Eurizon Capital S.A. ....	100973	Skytrons S.à r.l. ....	100983
First Service Holding S.A. ....	100984	Société Anonyme Crocus S.A. ....	100983
High Tide CDO I S.A. ....	100953	Société de Révision et d'Expertises Sàrl ....	100983
Institut New Grain de Beauté S.à r.l. ....	100985	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l. ....	100982
International Utility Investment S.A. ....	100987	Société Financière Cereus S.A. ....	100984
International Venture Projects ....	100953	Société Financière de l'Energie 'SOFINEN' S.A. ....	100985
Ipheion S.A., S.P.F. ....	100954	Solega S.A. S.P.F. ....	100971
Isaias S.A. ....	100954	Stefid S.à r.l. ....	100985
Isodata S.A. ....	100955	STW Immo ....	100985
Isolation RD S.A. ....	100989	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ..	100954
Ivory Corporation S.A. ....	100965	Team-Trans S.A. ....	100987
Jardipal S.A. ....	100965	Tech Advantage S.à r.l. ....	100989
JS Holding ....	100966	Terryhold S.A. ....	100989
Kauri Broadway 1 S.à r.l. ....	100971	Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF ....	100986
Kauri Broadway Office S.à r.l. ....	100970	Trelson Capital S.à r.l. ....	100953
Kauri Broadway Properties S.à r.l. ....	100970	Twist Beauty Packaging S.C.A. ....	100986
Kauri Broadway Properties S.à r.l. ....	100971	Ubris S.A. ....	100990
Kingspan Luxembourg S.à r.l. ....	100970	UFT Trust S.à r.l. ....	100970
Kingspan Luxembourg S.à r.l. ....	100966	VEZAR Spf S.A. ....	100992
Laurad Management Participations S.à r.l. ....	100971	VFD Investments S.A. ....	100992
Lux Marmedsa GP S.à r.l. ....	100981		
Millicom International Cellular S.A. ....	100992		
Nickabb Invest S.à r.l. ....	100972		
NXP Co-Investment Investor S.à r.l. ....	100966		
Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl ....	100984		

**Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.275.881,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.827.

—  
In the year two thousand and ten, on the sixth day of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., a partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 with registration number 10774 and having its registered office at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1HU, The Channel Islands (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner, IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, and holding all the one hundred (100) shares of the Company, hereby represented by Mrs. Sophie FERREIRA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

in its capacity as Sole Shareholder of Alterio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.827, incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up on 18 August 2008 by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1833 dated 22 September 2009 (page 87971) and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) each, by the issuance of twelve thousand and four hundred (12,400) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, pursuant to which the Company's issued share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all held by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the following new four classes of shares in the share capital of the Company, with the rights and obligations as set forth in the Articles:

- class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"),
- class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares"),
- class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "C Shares"), and
- class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "D Shares").

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twelve thousand and five hundred (12,500) shares into (i) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred sixty-three thousand three hundred and eighty-one Euro (EUR 2,263,381.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred seventy-five thousand eight hundred and eighty-one Euro (EUR 2,275,881.-) by creating and issuing (i) five hundred sixty-five thousand eight hundred and forty-five (565,845) new A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) five hundred sixty-five thousand eight hundred and forty-five (565,845) new B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) five hundred sixty-five thousand eight hundred and forty-five (565,845) new C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) five hundred sixty-five thousand eight hundred and forty-six (565,846) new D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing ones, as set out in the Articles (collectively referred to as the "New Shares"), each issued with a share premium of a total amount of two hundred twenty-seven thousand five hundred and eighty-eight (EUR 227,588.-) (the "Share Premium") to be fully subscribed and paid-up by a contribution in

kind consisting of a claim that the Sole Shareholder owned towards the Company for an amount of two million four hundred ninety thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 2,490,969.-) the ("Claim").

*Subscription and Payment:*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the two million two hundred sixty-three thousand three hundred and eighty-one (2,263,381) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued by the Company together with the Share Premium, for an aggregate amount of two million four hundred ninety thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 2,490,969.-) and to fully pay the New Shares up along with the Share Premium by way of contribution of the Claim.

It appears from the valuation report prepared by the management on 5 August 2010 and produced to the undersigned notary (which will remain annexed to the present deed) that the management of the Company has evaluated the Claim at two million four hundred ninety thousand nine hundred and sixty-nine Euro (EUR 2,490,969.-) which is at least equal to the value of the New Shares and the Share Premium.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to the legal reserve of the Company which therefore amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred seventy-five thousand eight hundred and eighty-one Euro (EUR 2,275,881.-) represented by:

- five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class A shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "A Shares"),
- five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class B shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "B Shares"),
- five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class C shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "C Shares"), and
- five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy-one (568,971) class D shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "D Shares"),

all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the present Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class(es) of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of an entire class of shares, the holders of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled (hereafter the "Cancellation Value Per Share").

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation amount (hereafter the "Total Cancellation Amount") by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined hereafter). The Total Cancellation Amount for each of the classes A, B, C and D shall be the Available Amount (as defined hereafter) at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

*Seventh resolution*

For the purpose of the above-restated article 6 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 16 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts of the Company, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company.

The shareholder(s) of the Company may decide to declare and pay interim dividends, at any time, under the following conditions:

1. Interim Accounts (as defined hereafter) are established by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company;

2. These accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter;

3. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The share premium account, if any, may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last accounting year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

#### *Eighth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 17 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not of the Company, appointed by the shareholder(s) of the Company, which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) of the Company or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company on a pro-rata basis."

#### *Ninth resolution*

As part of the above amendments, the Sole Shareholder decides to create an article 19 in the Articles in relation to the definitions, which shall read as follows:

**" Art. 19. Definitions.**

**Available Amount**

Means the total amount of net profits of the Company to the extent the shareholder (s) would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

**Interim Accounts**

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date**

Means to the extent appropriate (i) the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, or (ii) the date of the declaration of interim dividends.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le six août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., un limited partnership établi conformément au droit anglais (Limited Partnership Act of 1907), ayant son siège

social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 1HU Guernsey, les Iles de la Manche, enregistré sous le numéro LP 10774, étant l'associé unique de la Société ("Associé Unique"), agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, et détenant toutes les cent (100) parts sociales de la Société, ici représenté par Madame Sophie FERREIRA, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

en qualité d'Associé Unique de Alterio S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.827 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, du 18 août 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1833 daté du 22 septembre 2009 (page 87971) et dont les statuts (les "Statuts") n'ont fait l'objet d'aucune modifications depuis lors,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) à un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de douze mille quatre-cents (12.400) nouvelles parts sociales,

ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à la suite de quoi le capital social émis de la Société s'élèvera à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer les quatre nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales A"),
- des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales B"),
- des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales C"), et
- des parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales D"),

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en (i) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-un Euro (EUR 2.263.381,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-un Euro (EUR 2.275.881,-) par la création et l'émission de (i) cinq cent soixante-cinq mille huit cent quarante-cinq (565.845) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) cinq cent soixante-cinq mille huit cent quarante-cinq (565.845) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) cinq cent soixante-cinq mille huit cent quarante-cinq (565.845) nouvelles Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) cinq cent soixante-cinq mille huit cent quarante-six (565.846) nouvelles Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que celles existantes tel que déterminés dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 227.588,-) (la "Prime d'Emission"), entièrement souscrites et libérées avec la Prime d'Emission par un apport en nature que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société pour un montant de deux millions quatre cent quarante-vingt-dix mille neuf cent soixante-neuf Euro (EUR 2.490.969,-) (la "Créance").

#### *Souscription et Libération:*

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux deux millions deux cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-une (2.263.381) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société ensemble avec la Prime d'Emission, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour un montant total de souscription de deux millions quatre cent quarante-vingt-dix mille neuf cent soixante-neuf Euro (EUR 2.490.969,-) et entièrement payer les Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la Prime d'Emission par l'apport de la Créance.

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par les gérants le 5 août 2010 et produit au notaire instrumentant (lequel demeurera annexé au présent acte) que les gérants de la Société ont évalué la Créance à deux millions quatre cent quarante-vingt-dix mille neuf cent soixante-neuf Euro (EUR 2.490.969,-) laquelle est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission.

La preuve de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer la Prime d'Emission à la réserve légale de la Société dont le montant s'élève par conséquent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions indiquées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-un Euro (EUR 2.275.881,-) représenté par:

- cinq cent soixante-huit mille neuf cent soixante-dix (568.970) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales A"),



- cinq cent soixante-huit mille neuf cent soixante-dix (568.970) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales B"),
  - cinq cent soixante-huit mille neuf cent soixante-dix (568.970) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales C"), et
  - cinq cent soixante-huit mille neuf cent soixante-et-onze (568.971) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales D"),
- toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales, les détenteurs de la catégorie des parts sociales rachetée ou annulée recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée (ci-après la "Valeur d'Annulation par Part Sociale").

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation (ci-après le "Montant Total d'Annulation") par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société sur la base de Comptes Intérimaires (tel que définis ci-après) concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des parts sociales des catégories A, B, C et D sera le Montant Disponible (tel que défini ci-après) au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

#### *Septième résolution*

Pour les besoins de l'article 6 modifié ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société relatif à la distribution de dividendes qui aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels de la Société, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société après décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le (ou les) associé(s) de la Société peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des Comptes Intérimaires (tel que définis ci-après) doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société;
2. Ces Comptes Intérimaires démontrent que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale conformément aux dispositions établies ci-après;
3. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Le compte prime d'émission, s'il existe, peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société par décision prise par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions établies ci-après. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de

gérance de la Société, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que ce montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après."

#### Huitième résolution

Pour les besoins des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non de la Société, nommé(s) par le (ou les) associé(s) de la Société qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) de la Société ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués à (ou aux) associé(s) sur une base proportionnelle."

#### Neuvième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer l'article 19 des Statuts relatif aux définitions, lequel se lira comme suit:

#### " Art. 19. Définitions.

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des profits nets de la Société dans la mesure où le (ou les) associé(s) aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans, pour éviter tout doute, tout calcul en double) tel que:</p> $MD = (PN + P+ RC) - (P + RL)$ <p>Pour lequel:            MD= Montant Disponible            PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)            P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables            RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée            P= perte (incluant les pertes reportées)            RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
Date Comptable Intérimaire	Signifie (i) la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente, ou (ii) la date de déclaration des dividendes intérimaires.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2010. LAC/2010/35746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115210/378.

(100130688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 juillet 2010  
(l' «Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Assemblée décide de nommer Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95021 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010113654/19.

(100129280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**I.V.P., International Venture Projects, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENGE, employé privé, né à Bastonge le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010113667/16.

(100129135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Trelson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.392.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.171.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 20 août 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est à noter que l'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, gérant, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113823/19.

(100129030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Ipheion S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.241.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113669/10.

(100128745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Isaias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.538.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113670/10.

(100128776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.531.

---

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 24 juin 2010*

1. Le mandat des gérants de la Société suivants a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur Mario Raul LEITE SANTOS, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Manuel Cardoso PINTO MARTHA, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Manuel Carlos DE CARVALHO FERNANDES, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Joao Manuel MORA DE IBERICO NOGUEIRA, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,

2. Le mandat des gérants de la Société suivants n'a pas été renouvelé:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Gérant B,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Gérant B.

3. Les personnes suivantes ont été nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de société, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Gérant B,
- Monsieur Cyril PALCANI, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Gérant B.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la société du 25 juin 2010*

Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590 a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114888/34.

(100130096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Isodata S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.685.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07.07.2010 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19.06.1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113671/16.

(100128717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

STATUTES

In the year two thousand ten on the fourth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Argus Capital Partners II A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP695,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 2, 2010,

2. Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP694,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 2, 2010,

3. Argus Capital Partners II B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Academy House, 36 Poland Street, London, W1F 7LU United Kingdom, registered at the Companies House of Cardiff under number LP,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 2, 2010,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Calucem Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to

any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **I. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-), represented by thirty-five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **II. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. In the event of a tie the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **III. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and



(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VI. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

Argus Capital Partners II A L.P., represented as stated above, subscribes to five thousand eight hundred and one (5,801) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand eight hundred and one euro (EUR 5,801.-),

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand eight hundred sixty-nine (25,869) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand eight hundred sixty-nine euro (EUR 25,869.-),

and

Argus Capital Partners II B L.P., represented as stated above, subscribes to three thousand three hundred thirty (3,330) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three thousand three hundred thirty euro (EUR 3,330.-).

The amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
  - Laszlo Grubits, investment professional, born on 29 January, 1973, Sopron (Hungary) and residing at 1121, Budapest, Irhas arok 93., Hungary.
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
  - Sylvie Abtal-Cola, employee, born on 13 May 1967 in Hayange (France) and professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg
3. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberte, L-1931 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Argus Capital Partners II A L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, immatriculée au Limited Partnership (Jersey) Law 1994 sous le numéro LP695,

représenté par Armony Allamanno, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2010,

2. Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, immatriculée au Limited Partnership (Jersey) Law 1994 sous le numéro LP694,

représenté par Armony Allamanno, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2010,

3. Argus Capital Partners II B L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Academy House, 36 Poland Street, London, W1F 7LU United Kingdom, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP11659,

représenté par Armony Allamanno, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Calucem Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euro (EUR 35.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants de classe A et de un ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(i) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

### *Souscription et libération*

Argus Capital Partners II A L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille huit cent une (5.801) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille huit cent un euros (EUR 5.801,-),

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf (25.869) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf euros (EUR 25.869,-),

et

Argus Capital Partners II B L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille trois cent trente (3.330) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille trois cent trente euros (EUR 3.330,-)

Le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Laszlo Grubits, professionnel en investissement, né le 29 janvier, 1973, à Sopron (Hongrie) et résidant au 1121, Budapest, Irhas arok 93., Hongrie.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Sylvie Abtal-Cola, employée, née le 13 mai 1967 à Hayange (France) et résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 août 2010. Relation: lac/2010/35266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115232/524.

(100130866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010113673/10.

(100128750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010*

Suite au décès Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale;

Monsieur Jacques REMIENNE, employé privé, né à Bastogne le 13.06.1966, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113674/17.

(100128980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Brandar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "BRANDAR S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 août 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10068.

- que la société "BRANDAR S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55640,

constituée suivant acte notarié du 10 juillet 1996 et publié au Mémorial C numéro 519 du 15 octobre 1996; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 31 juillet 2001 et publié au Mémorial C numéro 73 du 15 janvier 2002,

se trouve à partir de la date du 17 août 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 31 mai 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Belvaux, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114655/27.

(100130478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**JS Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.812.

Les comptes de dissolution au 02 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113675/10.

(100128963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010113679/11.

(100129113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.030.013,64.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

1. NXP Co-Investment Partners, L.P., a limited partnership organized

under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-38790, having its registered office at Uglund House, Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (the "Sole Shareholder"), holds all of the issued shares of the Company.

here represented by Judit Stern, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

2. The "Company" is NXP Co-Investment Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since.

3. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

4. The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed ne varietur by the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

5. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"):

100967

*Resolutions*  
*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two million seventeen thousand five hundred and thirteen Euros and sixty four Eurocents (EUR 2,017,513.64) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two million thirty thousand and thirteen Euros and sixty four Eurocents (EUR 2,030,013.64), by creating and issuing the following shares:

- 20,175,136 new class A shares;
- 20,175,136 new class B shares;
- 20,175,136 new class C shares;
- 20,175,136 new class D shares;
- 20,175,136 new class E shares;
- 20,175,136 new class F shares;
- 20,175,137 new class G shares;
- 20,175,137 new class H shares;
- 20,175,137 new class I shares; and
- 20,175,137 new class J shares,

(together the "New Shares") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share and fully paid up by way of a contribution in kind, as follows:

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to:

- 20,175,136 new class A shares;
- 20,175,136 new class B shares;
- 20,175,136 new class C shares;
- 20,175,136 new class D shares;
- 20,175,136 new class E shares;
- 20,175,136 new class F shares;
- 20,175,137 new class G shares;
- 20,175,137 new class H shares;
- 20,175,137 new class I shares; and
- 20,175,137 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 8,094,064 class A shares, 2,603 class B shares, 2,603 class C shares, 2,603 class D shares, 2,603 class E shares, 2,603 class F shares, 2,603 class G shares, 2,603 class H shares, 2,603 class I shares and 2,595 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by the Sole Shareholder in Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161 (the "Contribution in Kind").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind at two hundred million seven hundred fifty one thousand three hundred and sixty four Euros (EUR 201,751,364).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at two million thirty thousand and thirteen Euros and sixty four Eurocents (EUR 2,030,013.64) represented by:

- 20,300,136 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 20,300,136 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 20,300,136 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 20,300,136 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 20,300,136 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 20,300,136 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 20,300,137 class G ordinary shares (the "G Shares"),

- 20,300,137 class H ordinary shares (the "H Shares"),  
 - 20,300,137 class I ordinary shares (the "I Shares"), and  
 - 20,300,137 class J ordinary shares (the "J Shares"),  
 each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"."

#### 6. Costs and notarial deed

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

7. This document having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders and the Notary, have together signed this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

1. NXP Co-Investment Partners, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caïmans, numéro d'immatriculation WK-38790, ayant son siège social à Uglad House, Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, (l'"Associé Unique"), détient la totalité des parts sociales émises par la Société.

ici représenté par Judit Stern, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2. La "Société" est NXP Co-Investment Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et n'ont pas été modifiés depuis.

3. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

4. Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique, devra rester annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

5. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"):

#### Résolutions

##### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions dix-sept mille cinq cent treize Euro et soixante-quatre Centimes d'Euro (EUR 2.017.513,64) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à deux millions trente mille et treize Euro et soixante-quatre Centimes d'Euro (EUR 2.030.013,64) par la création et l'émission des parts sociales suivantes:

- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts

Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, entièrement libérées par un apport en nature, comme suit:

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à:

- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 20.175.136 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 20.175.137 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,

avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 8.094.064 parts sociales de catégorie A, 2.603 parts sociales de catégorie B, 2.603 parts sociales de catégorie C, 2.603 parts sociales de catégorie D, 2.603 parts sociales de catégorie E, 2.603 parts sociales de catégorie F, 2.603 parts sociales de catégorie G, 2.603 parts sociales de catégorie H, 2.603 parts sociales de catégorie I et 2.595 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par l'Associé Unique dans Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119161 ("Apport en Nature").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature à deux cent un million sept cent cinquante-et-un mille trois cent soixante-quatre Euro (EUR 201.751.364).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions trente mille treize Euro et soixante-quatre Centimes d'Euro (EUR 2.030.013,64) représenté par:

- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 20.300.136 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I"); et
- 20.300.137 parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales J");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

#### **6. Frais et acte notarié**

6.1 Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à sept mille Euros (7.000.- EUR).

6.2 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont Acte,

6.3. Fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

7. Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: J. STERN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35469. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114834/195.

(100130468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Par résolutions signées en date du 19 juillet 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010113680/14.

(100129208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour KAURI BROADWAY OF-  
FICE S.à r.l.

Référence de publication: 2010113681/12.

(100129214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour KAURI BROADWAY  
PROPERTIES S.à r.l.

Référence de publication: 2010113682/12.

(100129215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**UFT Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 17 août 2010*

1. L'Assemblée accepte la démission de M. Alain PEIGNEUX en tant que gérant de la Société en date du 1<sup>er</sup> août 2010.

2. L'Assemblée nomme M. Fabrice MEEUWIS, expert-comptable, né le 7 juillet 1970 à Dueren, Allemagne, domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour extrait sincère et conforme  
Pour UFT TRUST S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2010113828/16.

(100128819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour KAURI BROADWAY  
PROPERTIES S.à r.l.

Référence de publication: 2010113683/12.

(100129216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.343.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour KAURI BROADWAY 1  
S.à r.l.

Référence de publication: 2010113684/12.

(100129213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.323.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 08 mars 2010*

*Résolutions*

En date du 08 mars 2010, les Associés acceptent les démissions de Messieurs Michel K. Moubayed et Elix Rizkallah de leur mandat de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2010.

A cette même date, les Associés décident de nommer comme nouveau Gérant pour une durée indéterminée Messieurs Jean-Daniel Cohen, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, Avenue Hoche, 75008 Paris, France et Daniel Caille, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, Avenue Victor Hugo, 75016 Paris, France.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2010113687/17.

(100128923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Solega S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.519.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLEGA S.A.-S.P.F.  
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113807/13.

(100129014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 18 août 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est à noter que l'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, gérant, est désormais comme suit: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113737/18.

(100128845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Realkapital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 138.881.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée Realkapital 2 S. à r.l. est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010 de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113765/15.

(100129005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

Le 26 juillet 2010, l'associé unique de la Société a adopté la résolution suivante:

L'assemblée a pris acte de la démission des fonctions de gérant des personnes suivantes avec effet à partir du 26 juillet 2010:

- Monsieur William Joseph TEUBER JR, né le 18 septembre 1951 à Waterbury, Connecticut (Etats-Unis), gérant de la Société, demeurant professionnellement à 176, South Street, 01748 Hopkinton, Massachussets (Etats-Unis) et
- Monsieur Paul Thomas DACIER, né le 21 décembre 1957 à Boston, Massachussets (Etats-Unis), gérant de la Société, demeurant professionnellement à 176, South Street, 01748 Hopkinton, Massachussets (Etats-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010113874/21.

(100128452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

---

**Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.083.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113767/9.

(100128959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

---

*Extraits des résolutions du conseil, d'administration circulaire du 6 août 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 6 août 2010 les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite aux démissions de:

- Monsieur **Ciro BEFFI**, en tant que Administrateur, Administrateur-Délégué au sein du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société, formalisées par lettre du 6 août 2010, avec effet au 6 août 2010;

Le Conseil prend acte et accepte lesdites démissions.

*Deuxième résolution*

Le Conseil décide de coopter:

- Monsieur **Massimo MAZZINI**, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que Administrateur et Chargé à la gestion journalière en sa qualité de Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur **Ciro BEFFI**;

Les mandats d'Administrateur et Chargé à la gestion journalière prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

*Troisième résolution*

Suite à la démission de:

- Monsieur **Alessandro VARALDO**, en tant que Administrateur de la société, formalisée par lettre du 29 juin 2010, avec effet au 27 juillet 2010;

Le Conseil prend acte et accepte ladite démission.

*Quatrième résolution*

Le Conseil décide de coopter:

- Monsieur **Alessandro SOLINA**, demeurant 3, Piazzale Cadorna, I-20123 Milano - Italie, en tant que Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur **Alessandro VARALDO**;

Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Suite aux décisions prises ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration de la société sera la suivante:

- Monsieur **Mauro MICILLO**, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur **Massimo MAZZINI**, Administrateur-Délégué;

- Monsieur **Bruno ROVELLI**, Administrateur;

- Monsieur **Alessandro SOLINA**, Administrateur;

- Monsieur **Alex SCHMITT**, Administrateur;

- Monsieur **Carlo NICOLETTI**, Administrateur.

Les mandats susmentionnés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.  
EURIZON CAPITAL S.A.  
Jérôme Debertolis  
Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2010115095/45.

(100130287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**REO Stettin S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 131.932.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Stettin S.à.r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Le siège social de l'associé unique, REO Holdings Lux S.à.r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010113774/17.

(100128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Arbitrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 155.075.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here duly represented by Mrs. Céline BOUR, employee, residing professionally in L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, by virtue of proxy given under private seal, on August 9<sup>th</sup> 2010 in Luxembourg.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a public limited company to be organized between themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of ARBITRADE S.A. (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to carry out investment advisory activities for the exclusive benefit to the Sicav ARBITRADE FUND SICAV - SIF, a Luxembourg investment fund regulated by the law of the 13<sup>th</sup>

February 2007 related to the specialised investment fund; and this in conformity with the article 72 (2) j) of the Luxembourg law of the 13<sup>th</sup> July 2007 related to the financial market instruments.

**Art. 5. Capital, Shares.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares will be in registered form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies.

The Company capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Art. 6. Board of Directors.** The Company is managed by a Board of Directors comprising at least one member, whether shareholder or not, who is appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

In the case that there will be more than one shareholder, a general meeting of the shareholders will appoint such supplementary directors as necessary in order to comply with article 51 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915, as amended.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

**Art. 7. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate and decide upon the following matters only with the shareholders' approval:

- a) to mortgage, pledge, or in any other ways, give assets of the Company as security;
- b) to borrow funds or enter into loan agreements on behalf of the Company;
- c) to sell the assets of the Company.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the general meeting.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

**Art. 9. Signatory Powers.** The Company will be bound in any circumstances either by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors in the Board, by the joint signature of two members of the Board of Directors, one of them being the managing director, or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 8 of the present articles of association.

**Art. 10. Auditor.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 11. General Meetings of Shareholders of the Company.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last working day of April at 2 p.m. and for the first time in the year 2011.

**Art. 12. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2010.

**Art. 13. Allocation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

**Art. 14. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

**Art. 15. General Provisions.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31<sup>st</sup> December 2010.

The annual General Meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The total share capital has been subscribed by Mr. Christian BÜHLMANN, prenamed..

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately Euro 1,200.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, as represented, representing the entire subscribed capital has taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at two (2) and the number of statutory auditor («Commissaire aux Comptes») at one (1).
2. Are appointed as directors:



- Mr. Stéphane DOKHAN, born on 25<sup>th</sup> March 1966 in Senlis (France), residing at E1W 1AS Londres, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street (United Kingdom), is appointed as Chairman of the board of Directors as well,

- Mr. Antonio PERINI, born on 20<sup>th</sup> December 1958 in Parma (Italy), residing at 43100 Parme, Via Cairoli (Italy), Has been appointed managing director of the company Mr. Stéphane DOKHAN.

3. Is appointed as statutory auditor:

- BDO Audit, with registered office at L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, filed with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg under number B 147570.

4. The directors' and statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2015.

5. The registered office of the Company is established at 53, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgium), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représenté par Madame Céline BOUR, employée, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 9 août 2010 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ARBITRADE S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'activité de conseiller en investissement au bénéfice exclusif de la Sicav ARBITRADE FUND SICAV - SIF, un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

**Art. 5. Capital, Actions.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un membre au moins, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Au cas où la Société compte plus d'un actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination d'éventuels administrateurs supplémentaires afin de respecter les dispositions de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des actionnaires.

**Art. 7. Présidence et Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et décider sur les matières suivantes, qu'avec le consentement des actionnaires:

- a) pour hypothéquer, gager, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la Société à un privilège;
- b) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la Société;
- c) vendre des avoirs ou propriétés de la Société.

Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration ou actionnaires de la Société.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

**Art. 9. Pouvoirs de signature.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs du Conseil, par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, à moins

que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 8 des présents statuts.

**Art. 10. Commissaire aux Comptes.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

**Art. 11. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier jour ouvrable d'avril à quatorze heures, et pour la première fois en 2011.

**Art. 12. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2010.

**Art. 13. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

**Art. 15. Dispositions générales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois aux jour, heure et place indiqués dans les présents statuts en 2011.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité du capital est souscrite par Monsieur Christian BÜHLMANN, susmentionné.

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.200 Euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant préqualifié, tel que représenté, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Stéphane DOKHAN, né le 25 mars 1966 à Senlis (France), demeurant à E1W 1AS Londres, 51 Sandpiper Court, 8, Thomas More Street (Royaume Uni), il est nommé aussi Président du Conseil d'Administration,
  - Monsieur Antonio PERINI, né le 20 décembre 1958 à Parme (Italie), demeurant à 43100 Parme, Via Cairoli (Italie), A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Stéphane DOKHAN.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - BDO Audit, avec siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
5. Le siège social de la Société est fixé au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. BOUR; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36795. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur ff.* (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115217/307.

(100130915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**REO Vendin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.760.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Vendin, S.à r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Le siège social de l'associé unique, REO Holdings Lux S.à r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113775/17.

(100128849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**REO 2 Lyon Bercy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.755.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO 2 Lyon Bercy S.à r.l. est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010 de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113778/15.

(100128916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Yarovche, S.à r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Le siège social de l'associé unique, REO Holdings Lux S.à r.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113776/17.

(100128866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.615.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement de siège social de l'associé unique "AMP Capital Investors (European Infrastructure n°1) S. à r.l." du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114163/20.

(100129554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

---

**Rosepark, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.870.

—  
EXTRAIT

En date du 05 août 2010 l'actionnaire unique de la société a accepté la démission de Monsieur André Tilliot de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 juillet 2010.

A été nommé aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 31 juillet 2010:

- Monsieur Gaudenz von Capeller, directeur financier, né le 20 février 1965 à Bâle, Suisse et demeurant à Oberer Rebbergweg 52, CH-4153 Reinach.

Le mandat de Monsieur von Capeller expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010113781/18.

(100129003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

—  
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé en date du 30 juillet 2010 entre IIF Int'l Equity Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves à L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.697, et IIF Dutch TopCo B.V., une société de droit des Pays-Bas sise au Telestone 8 - Teleport, Naritaweg

165, 1043BW, à Amsterdam (Pays-Bas), et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 50496115, que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été cédées par IIF Int'l Equity Investments S.à r.l. à IIF Dutch TopCo B.V. le 30 juillet 2010.

Suite à cette cession, l'associé unique de la Société est désormais IIF Dutch TopCo B.V., détenant l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux Marmedsa GP S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010113908/21.

(100128374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

---

**Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113785/11.

(100129245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Sedexa, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113794/10.

(100128646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113798/10.

(100128742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 25. März 2010*

Am 25. März 2010 hat die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

Das Mandat folgender Verwaltungsratsmitglieder zu verlängern, bis zur Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2011 stattfindet:

Herr Hans-Walter Peters, Vorsitzender

Herr Harald Wörister, Mitglied

Herr Tom Wede, Mitglied

Herr Andreas Brodtmann, Mitglied

Herr Uwe-Wilhelm Schwedewsky, Mitglied



BDO Audit, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B147570 (entstanden aus der Spaltung von BDO Compagnie Fiduciaire), als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu ernennen bis zur Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2011 stattfindet.

Folgender Eintrag ist zu berichtigen: Herr Harald Wörister und Herr Tom Wede wurden als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Zeit ernannt.

*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates im schriftlichen Umlaufverfahren*

Der Verwaltungsrat der Berenberg Lux Invest S.A. beschließt, den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 25. Mai 2010, an folgende Adresse zu verlegen:

46, Place Guillaume II  
L-1648 Luxembourg

Die Geschäftsadresse von Herrn Harald Wörister als Mitglied des Verwaltungsrates sowie als Geschäftsführer lautet demnach ebenfalls, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. August 2010.  
BERENBERG LUX INVEST S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2010115229/33.

(100130579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Skytrons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.715.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113799/9.

(100128968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Société de Révision et d'Expertises Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010113800/10.

(100128634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Société Anonyme Crocus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.293.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010*

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Nicole Héroumont, née à Arlon le 19.02.1959, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113801/17.

(100128721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**First Service Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 105.192.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) Administrateurs*

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) Commissaire aux comptes*

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 13 août 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010114723/25.

(100130007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Société Financière Cereus S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 36.889.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113802/11.

(100128952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.283.797.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.646.

—  
EXTRAIT

L'associé unique a décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 10 août 2010, de renouveler le mandat de Monsieur Christophe PLANTEGENET et ce pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il a été également décidé de rayer Monsieur William CARAPEZZI, Monsieur David REID et Madame Susan WEBB comme membres du Collège de gérance et de les nommer, pour une période indéterminée en tant que membres du Conseil de gérance avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009:

- M. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 avril 1957 April 8, 1957, demeurant au 14 Spring Lake, Far Hills NJ 07931 New Jersey, USA;
- M. David REID, né à Chelmsford (Royaume-Uni), le 16 janvier 1951, demeurant à 131, East 74<sup>th</sup> St, NY 10021 New York, USA;
- Mme. Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande; et

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point de la Foire, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL  
BONN SCHMITT STEICHEN*

Référence de publication: 2010114506/26.

(100129127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Société Financière de l'Energie 'SOFINEN' S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113804/10.

(100128744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Stefid S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STEFID S.à r.l.

Référence de publication: 2010113809/10.

(100128941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**STW Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.172.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113810/9.

(100128691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Institut New Grain de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 62.909.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le deux août.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Marie PHILIPPOT; retraité, et son épouse

2) Madame Monique STREIT; retraitée, les deux demeurant à F 54400 Cosnes et Romains, 121, rue de Lorraine.

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée "INSTITUT NEW GRAIN DE BEAUTE S.à r.l.", avec siège à L- 4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale (RCS Luxembourg B No 62.909), constituée suivant acte notarié du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C N° 312 du 6 mai 1998,

lesquels comparants concluent formellement à la dissolution de ladite société pour cessation de commerce,

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans au domicile des comparants.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "INSTITUT NEW GRAIN DE BEAUTE S.à.r.l."

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro (€ 985.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: PHILIPPOT, STREIT, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 août 2010. Relation: EAC/2010/9742. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 17 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010115124/32.

(100130498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Timber Opportunities Fund S.C.A., SICAV-SIF*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010113815/13.

(100128835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Twist Beauty Packaging S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113817/10.

(100129184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Enka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.679.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.  
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114700/24.

(100130222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Team-Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113818/9.

(100129198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**International Utility Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.259.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on eighteenth August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Standwin Industries Limited having its registered office at Diagoras House, 7<sup>th</sup> Floor, 16 Pantelis Catelaris Street, 1097 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia trade and companies' register under number HE 168477,

(the "Principal")

here represented by Me Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on June 2<sup>nd</sup>, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes.

The Principal, represented as aforesaid, declared and requested the notary to act the following:

I. International Utility investment S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, registered in the Luxembourg trade and companies' register under section B number 95.259, has been incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, notary residing in Remich on August 8, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 963 of September 18, 2003; modified by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on May 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1084 of October 24, 2005

II. The subscribed capital of the Company is presently set at one hundred thirty-one thousand Euro (131,000.-EUR) fully paid up;

III. The Principal declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company regarding their mandate up to this date;

VII. The shareholders share register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1840 Luxembourg, 11 b, boulevard Joseph II.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reim-

boursement to the sole shareholder will be possible, before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-request by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Standwin Industries Limited ayant son siège social à Diagoras House, 7<sup>th</sup> Floor, 16 Pantelis Catelaris Street, 1097 Nicosia, Chypres, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nicosia, sous le numéro HE 168477, (la "Mandante")

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 02 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. International Utility Investment S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11 b, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 95.259 a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 08 août 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 963 du 18 septembre 2003, modifié suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1084 du 24 octobre 2005.

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent trente et un mille euros (131.000.-EUR) entièrement libéré;

IV. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. La Mandante déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.WAUTHIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36799. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010115318/99.

(100130665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Tech Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup.

R.C.S. Luxembourg B 77.149.

---

Le bilan et l'annexe légal au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113819/10.

(100129294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Terryhold S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.480.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010*

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale;

Monsieur Jacques REMIENNE, employé privé, né à Bastogne le 13.06.1966, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010113820/17.

(100128982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Isolation RD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 103.717.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 13 août 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 40, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010115122/27.

(100130095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Ubris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.404.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBRIS S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Guy HORNICK  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010113827/13.

(100128871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Basalte Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.245,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 60.365.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mainz Holdings LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office address at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America (the Parent),

duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Basalte S.à r.l., with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L – 2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 60.365 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 11, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, -No. 631 of November 11, 1997. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, -No. 1968 of June 20, 2006;

- the Company's capital is set at EUR 15,245 (fifteen thousand two hundred forty-five euro) represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 152.45 (one hundred fifty-two euro and forty-five cents) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly

declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L – 2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mainz Holdings LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (la Société Mère),

dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Basalte S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.365 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 631 du 11 novembre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés e Associations, N°1968 du 20 octobre 2006;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 15.245 (quinze mille deux cent quarante-cinq euros), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 152,45 (cent cinquante-deux euros et quarante-cinq centimes) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36788. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115227/95.

(100130523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**VEZAR Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.806.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07.07.2010 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19.06.1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113829/16.

(100128722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**VFD Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 118.650.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113830/10.

(100128647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de Millicom International Cellular SA (la Société) tenue à Luxembourg le 25 Mai 2010*

Le Conseil d'Administration de Millicom International Cellular S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer M. Allen Sangines-Krausen, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 25 Mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011 et

- de nommer M. Daniel Johannesson, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg en qualité de Vice-président du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 25 Mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Août 2010

Millicom International Cellular S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010113916/21.

(100128503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

---